
Comment les assureurs privés ont eu gain de cause

Le projet de Jean-Paul Delevoye devrait ouvrir un marché très rentable aux produits de capitalisation individuelle pour les plus aisés, « la demande du patronat du secteur.

Le haut-commissaire « la Réforme des retraites se défend de vouloir ouvrir la porte à la capitalisation privée. Jean-Paul Delevoye n'a-t-il pas prévu d'étendre la couverture du régime universel « avec le maintien d'un système de répartition par cotisation couvrant un maximum d'actifs » ? Il est ainsi question de porter l'assiette des salaires soumis à cotisation dans le futur système par points à trois fois le plafond actuel de la Sécurité sociale, soit 120 000 euros annuels au lieu de 40 000 euros. Autant dire, la quasi-totalité des salaires perçus en France. Bizarrement, ce triplement du plafond de cotisation à la Sécurité sociale n'a pas suscité beaucoup de hauts cris du côté des instances patronales. Cela signifie pourtant la disparition – certains dénoncent « l'étatisation » – de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, gérée jusqu'ici paritairement par les patrons et les salariés, et appelée à être intégrée au régime universel. Mais aussi l'impossibilité pour toute nouvelle complémentaire de se tailler une part sur le « marché » des

salariés percevant plus de 10 000 euros par mois, celui-ci étant, de l'avis des experts, trop restreint pour être économiquement viable...

Or l'Agirc-Arrco permettait à ces salariés de cotiser jusqu'à huit fois le plafond de la Sécurité sociale pour se garantir des retraites très confortables. Qui prendra donc le relais ? La réponse se trouve du côté des assureurs, qui ont compris tout le profit qu'ils pouvaient tirer de produits de capitalisation privée. Un document de la Fédération française de l'assurance (FFA) cité par le site Internet spécialisé dans l'actualité sociale, Tripalio, tend à montrer l'existence d'un « Yalta » entre assureurs et pouvoirs publics sur le contenu de la réforme, qui expliquerait la modération patronale sur le sujet toujours sensible du paritarisme. « La profession est en faveur d'un régime universel le plus large possible, lit-on dans le document validé par les instances de la FFA le 8 février 2018. (L'assiette de cotisation) pourrait in-

clure, par exemple, les rémunérations jusqu'à quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. » C'est à peu près la position qu'a défendue Jean-Paul Delevoye dans le Parisien du 31 mai 2018...

Comment expliquer cette convergence de vues ? « Pour beaucoup d'assureurs, la couverture retraite du "tout-venant" est loin d'être une poule aux œufs d'or, commente le site Tripalio. Elle suppose en effet de nombreuses opérations coûteuses, complexes et peu rentables. (...) Mieux vaut se concentrer sur les segments de population les plus riches, ceux qui apportent le plus de valeur avec les frais de commercialisation les plus réduits. » Le tour est joué : sous couvert de contenir l'épargne individuelle par capitalisation, le gouvernement les aide en réalité à faire son nid. Et met en place sans le dire une retraite à plusieurs vitesses. S.C. ■

Parution : Quotidienne ↑ Diffusion : 31 943 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD PV 2018

Audience : 363 000 lect. (LNM) - © AudiPresse One 2017

Tous droits réservés Humanité Quotidien 2019 4490a3fc8a20df05250318c05f0d318e1c37fa9043d27391cd21632